



Éditer une attestation de loyer

Produire vous-même l'attestation de loyer et l'historique de vos paiements, pour la CAF, un employeur ou une banque.

L06 · Procédure pas à pas

POUR QUI

- Le locataire qui doit justifier de son loyer.

CE QUE VOUS OBTENEZ

- Une attestation de loyer en PDF, non signée, ou signée par votre bailleur à votre demande.

À PRÉVOIR

- Durée : 3 minutes
- Facultatif : votre attestation d'assurance habitation à déposer

Les étapes

- 1 Ouvrez Attestations
- 2 Choisissez la période et éditez
- 3 Déposez votre attestation d'assurance

1 Ouvrez Attestations

Dans le menu de gauche, cliquez sur **Attestations**. Chaque bail porte son bouton **Éditer mon attestation de loyer** et son historique de paiements.



1 L'onglet **Attestations**.

2 Choisissez la période et éditez

Choisissez la période dans **Historique des paiements** (12 derniers mois...), puis cliquez sur **Éditer** pour l'historique, ou sur **Éditer mon attestation de loyer**. Le document reprend les écritures de votre bail : loyer, charges, ce qui a été appelé et ce qui a été réglé.



1 **Éditer mon attestation de loyer**.

2 La **période** de l'historique.

BON À SAVOIR

La version non signée suffit pour la CAF, un employeur ou une banque. Pour une version signée par votre bailleur, utilisez « Demander la version signée par mon bailleur ».

3 Déposez votre attestation d'assurance

En dessous, saisissez l'**assureur**, le **numéro de police** et la **date d'expiration**, joignez l'attestation (PDF ou photo) et cliquez sur **Déposer mon attestation**. Elle est transmise à votre bailleur. Vous devez en fournir une chaque année à la remise des clés (loi du 6 juillet 1989, art. 7 g).

Un papier de plusieurs pages ? Photographiez-les l'une après l'autre : elles forment un seul document PDF.
PDF ou photo, 4 Mo au plus. Elle est transmise à votre bailleur et reste consultable ici.

1 **Déposer mon attestation**

Aucun document édité pour l'instant.

Bail BAIL-2025-004

1 **Déposer mon attestation.**

Et ensuite

- Suivre l'entretien à sa charge (procédure L07).